

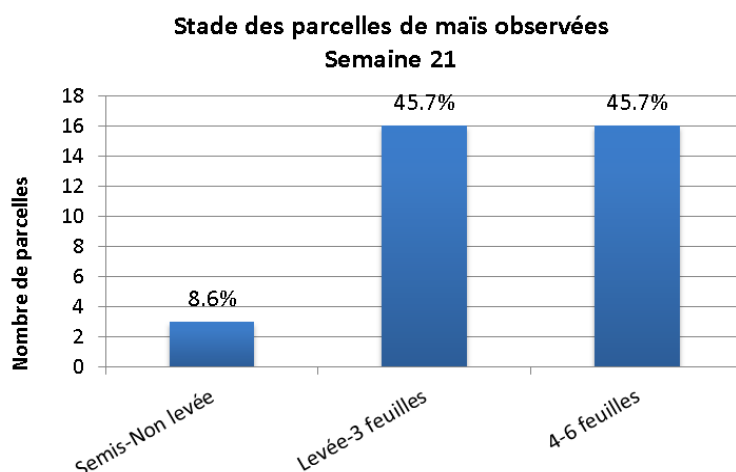
RESEAU 2016

Pour la période du 19 mai au 24 mai (semaine 21), **36 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

STADES DU MAÏS

La majorité des parcelles est levée (91.4%) Les parcelles les plus avancées sont aux stades 4-6 feuilles et les plus tardives sont au stade Semis-non levée.

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 21*).



PYRALES

Chrysalidation

Les suivis de chrysalidation des larves de pyrale permettent de prévoir l'émergence des papillons. Les chenilles hivernantes se transformant en nymphes aux mois de mai-juin, des suivis sont réalisés sur deux sites (Saint-Genouph - 37 et Ouzouer-le-Marché - 41) depuis fin avril.

Cette semaine, le taux de chrysalidation est de :

- **0%** à Saint-Genouph (37)
- **0%** à Ouzouer-le-Marché (41)

Pas d'évolution des taux de chrysalidation par rapport à la semaine dernière.

Les températures annoncées vont permettre la progression des chrysalidations.



Chenille de pyrale avant chrysalidation

Suivi des vols

Le **suiti de la pyrale par piégeage** débutera début juin avec la pose des premiers pièges (pièges à phéromone et un piège lumineux) sur l'ensemble de la région.

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément des suivis de chrysalidation et des relevés de piégeages (cf. Annexe *Sommes de températures (base 10 depuis 01/01/2016)*).

La somme de températures (en base 10°C) observée en région Centre se maintient en dessous des normales trentenaires (i.e. la médiane, courbe verte). On observe les écarts à la médiane suivants :

- - 45°C.jours en moyenne pour les départements 37 et 45.
- - 78°C.jours pour le 36.
- - 73°C.jours pour le 18.
- - 55°C.jours pour le 41.
- - 31°C.jours pour le 28

Au niveau régional, le retard moyen par rapport à la médiane est de 54°C soit 10 jours environ.

Les températures sont un facteur influant le développement nymphal des larves de pyrales. Elles sont très en-dessous des normales de saison et les prévisions indiquent un réchauffement des températures pour la semaine à venir.

LIMACES

Contexte d'observation

De la levée au stade 6 feuilles, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

Etat général

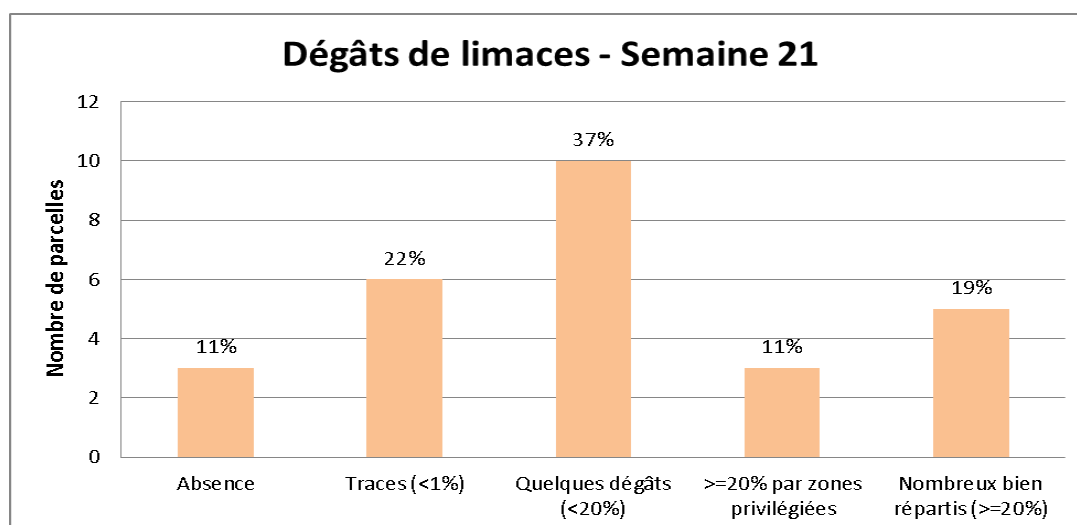
Cette semaine, des attaques ont été observées dans **24 parcelles** sur 27 observées :

- Des traces (dégâts <1%) sont signalées dans 6 parcelles situées dans le 18, 36.
- Des dégâts plus importants (<20%) sont signalés dans 10 parcelles du 18, 28, 36, 41 et 45.
- Des dégâts significatifs (>=20%) par zones privilégiées sont signalés dans 3 parcelles du 28, 37 et 45.
- Des dégâts significatifs (>=20%) sont signalés dans 5 parcelles du 18, 36, 37 et 45.

Il y a une **augmentation du nombre de dégâts signalés** par rapport à la semaine précédente.

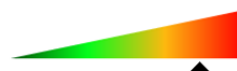


Source Photos : ARVALIS – Institut du végétal



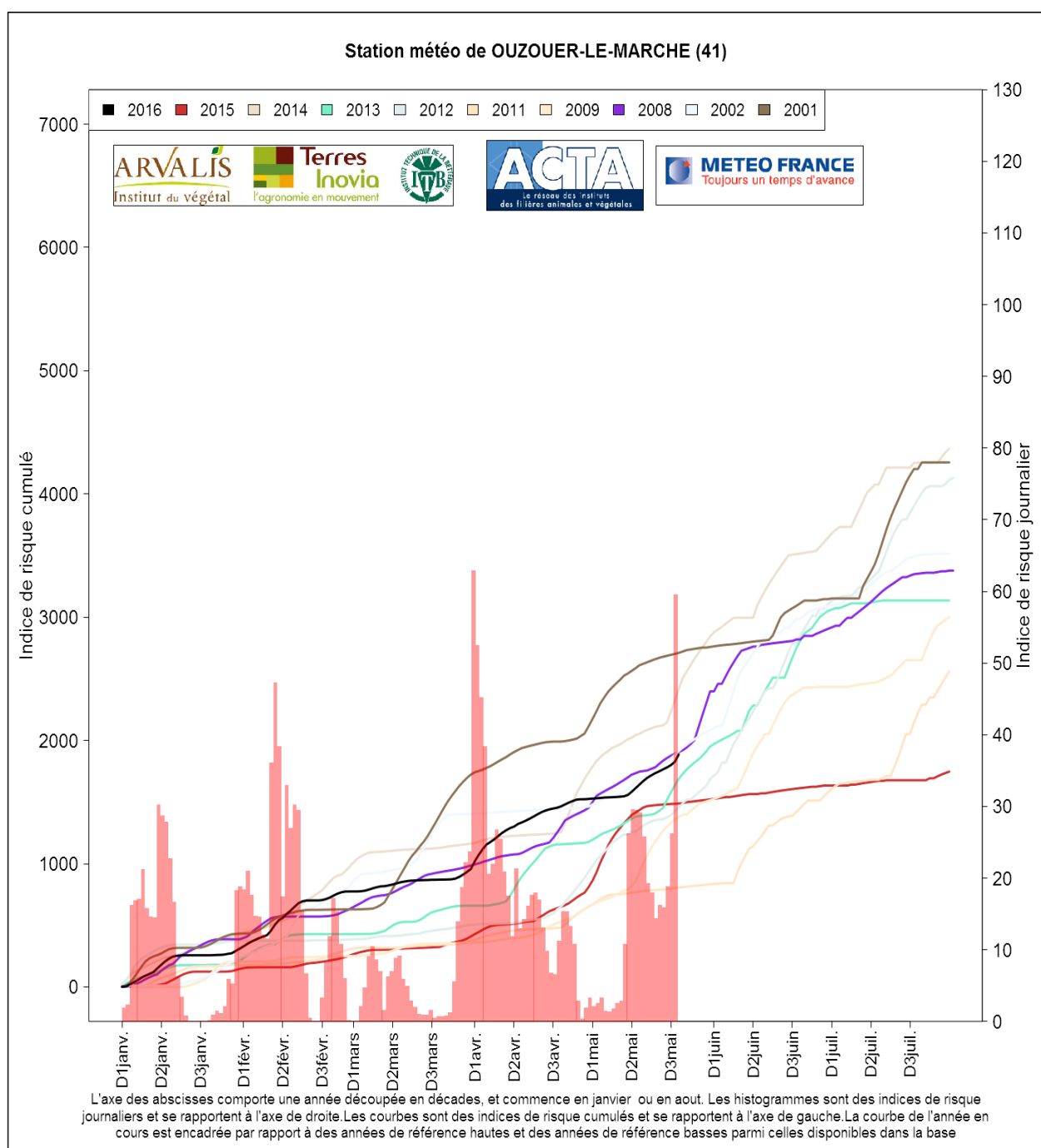
Prévisions

Niveau de risque :
 Levée – 5/6 feuilles



Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montrent un niveau de risque moyen à élevé pour la campagne en cours (Graphique ci-après). La progression de l'indice de risque a augmenté suite à la pluviométrie et aux températures clémentes de ces dernières semaines (courbe noire), facteur favorable au développement des limaces et donc au risque de nuisibilité de celles-ci. Cette courbe de risque est relativement haute (actuellement comparable à 2008)

Le **risque Limaces devrait se maintenir voire s'amplifier** dans les jours à venir au vu des conditions humides et douces annoncées dans la région, d'autant plus que son activité est maximale pour des températures de l'ordre de 15°C avec un sol humide.



PUCERONS

Metopolophium dirhodum, *Sitobion avenae* et *Rhopalosiphum padi* :

Sur 10 parcelles observées, aucun puceron n'a été détecté.

Niveau de risque :

Levée – 5/6 feuilles



Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<i>Metopolophium dirhodum</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	• Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante • Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante • Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante • Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante Observez la face inférieure des feuilles
<i>Sitobion avenae</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules .	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
<i>Rhopalosiphum padi</i> 	Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

Crédits photos : AGPM

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

AUTRES OBSERVATIONS

Légère augmentation des dégâts d'**oiseaux** dans 8 parcelles sur 12 observées dans le 18, 28, 36 et 45. Les dégâts sont de faibles (1%) à moyens (<20%).

1 ponte de coccinelle observée dans 1 parcelle de l'Indre et Loir.

1 coccinelle adulte observée dans une parcelle du Loir-et-Cher.

Niveau de risque :

Levée – 5/6 feuilles



Prochain message : le mardi 31 mai 2016.



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

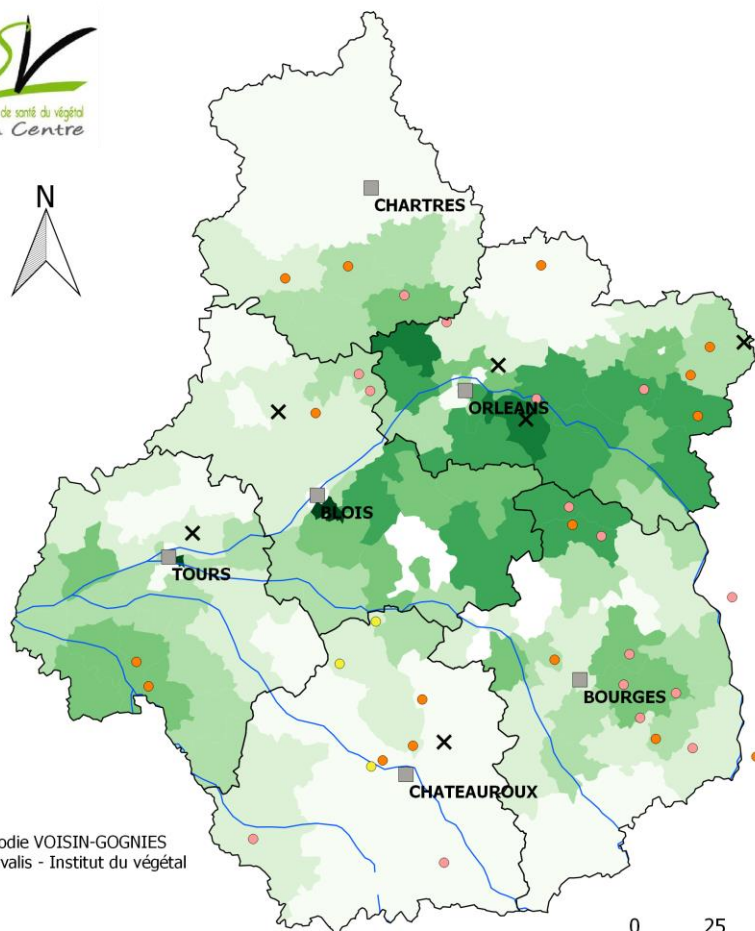


Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 21



Elodie VOISIN-GOGNIES
Arvalis - Institut du végétal



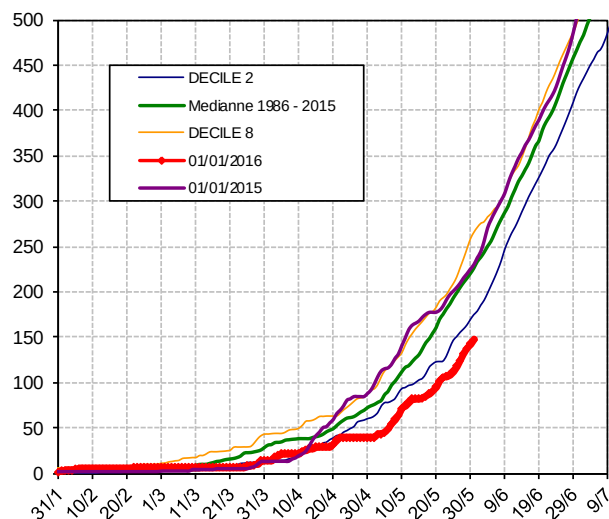
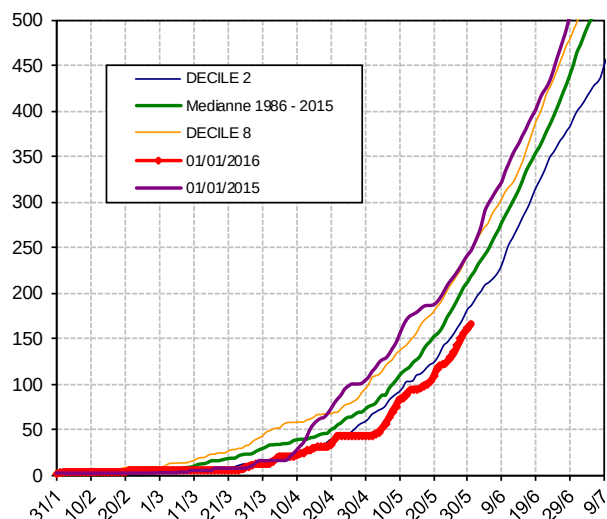
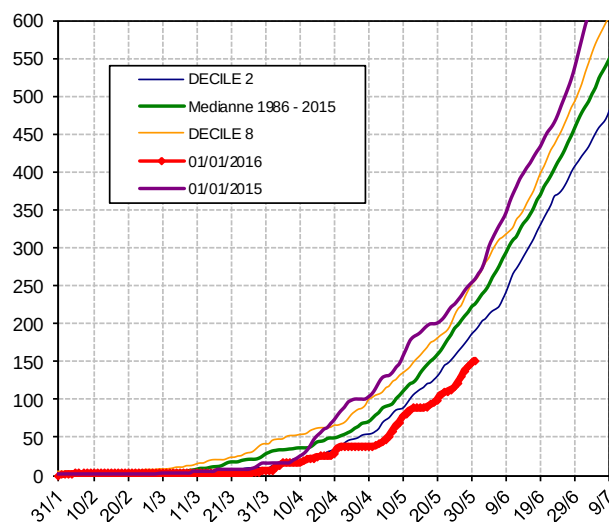
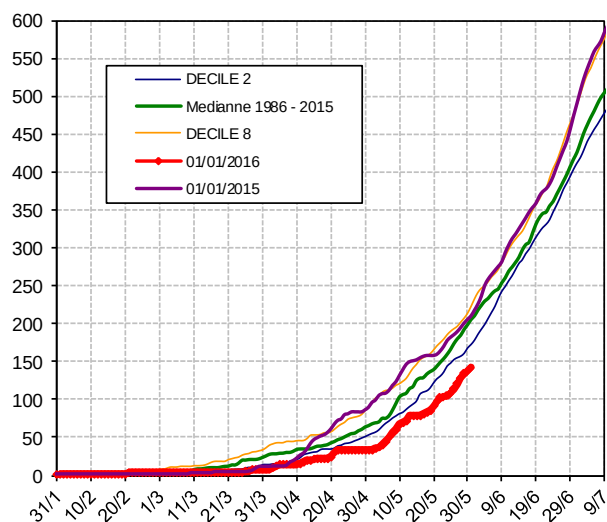
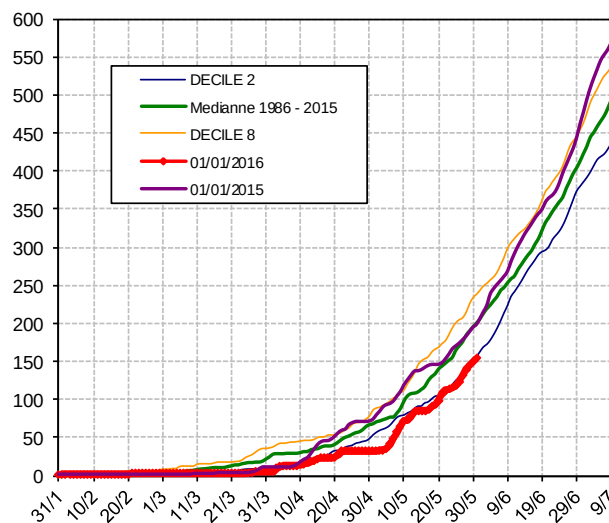
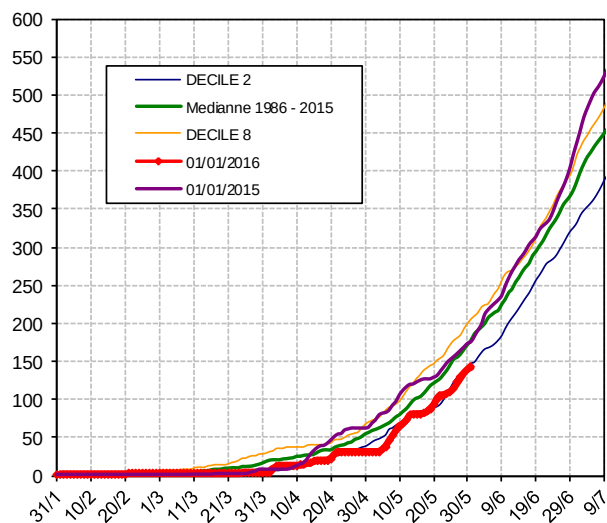
Stade des parcelles de maïs observées -
semaine 21

Stade du Maïs semaine 21

- Semis-Non levée
- Levée-3 feuilles
- 4-6 feuilles
- ✕ Pas d'observation

%maïs dans la SAU (DRAAF, PAC 2014)

- 0-4
- 4-8
- 8-12
- 12-16
- 16-20
- 20-24
- >24

SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2016)**3601 01/01/2016****CHATEAUROUX-DEOLS****3701 01/01/2016****TOURS-PARCAY-MESLAY****1801 01/01/2016****BOURGES****4102 01/01/2016****VILLEFRANCOEUR AERO BLOIS****4501 01/01/2016****ORLEANS-BRICY****2801 01/01/2016****CHARTRES-CHAMPHOL**

Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.



Les abeilles butinent, protégeons-les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015